

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

Les comptes 2023, tous budgets confondus, dégagent **un excédent de 120,23 M€** (150,54 M€ en 2022).

Le Compte administratif 2023 du Budget principal se traduit principalement par :

- une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 10 % (+ 48,32 M€) par rapport à 2022.
- des recettes réelles de fonctionnement qui progressent de 5 % par rapport à 2022, soit + 32,02 M€.
- des dépenses d'investissement à hauteur de 159,21 M€, en retrait par rapport à 2022 de 11 %. Ce recul s'explique notamment par un retard dans les réalisations d'opérations, d'où le volume croissant de dépenses reportées sur 2023 (75,99 M€ contre 72,65 M€ en 2022).

Les principales évolutions sont les suivantes :

1 - Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent **717,00 M€**. Ces recettes comprennent la reprise des résultats reportés 2022 d'un montant de 97,00 M€.

L'exercice 2023 marque le retrait des encaissements de DMTO (- 10 %) impactés notamment par l'environnement économique.

D'autres recettes poursuivent leur croissance :

- la taxe sur les remontées mécaniques et la taxe de séjour retrouvent leur niveau d'avant crise COVID.
- les taxes sur les conventions d'assurance, avec + 6 %.

Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **531,27 M€**.

Elles intègrent la mise en réserve pour 33,10 M€ au titre des surplus de droits de mutation onéreux.

La Politique Sociale est en croissance sensible, avec +20,55 M€.

Les dépenses EJF / PMI progressent de + 17 % par rapport à 2022, répondant à une augmentation du nombre d'enfants pris en charge, à l'effet des mesures du Ségur et à l'avenant 43 et à un taux directeur qui suit la hausse du coût de fonctionnement des établissements soumis à un taux d'inflation croissant.

Les secteurs des Personnes âgées et des Personnes handicapées sont revalorisés chacun de + 6 % sous l'effet principalement d'un nombre de bénéficiaires en augmentation et de la hausse du taux directeur impacté par l'inflation.

Avec 108,03 M€, l'enveloppe affectée à la Politique Ressources humaines évolue de + 9 %.

Cette évolution s'explique principalement par un effet report des mesures intervenues au cours de l'année 2022 (hausse du point d'indice de 3,5 % et prise de pallier du RIFSEEP en juillet 2022...) et des nouvelles mesures intervenues en 2023 (CIA 2023, hausse du point d'indice de 1,5% en juillet et prise de pallier du RIFSEEP avancée au 1^{er} juillet).

La Politique Education progresse en 2023 de + 3,03 M€ (+ 31 %) sous l'impulsion des dépenses de fonctionnement de l'atelier culinaire (achats des denrées alimentaires sous tensions inflationnistes et des impacts de l'application de la loi Egalim). Le Département a également soutenu financièrement les établissements confrontés à l'inflation, avec notamment les subventions de « viabilisations » pour 1,02 M€.

2 - Section d'investissement

Recettes

Les **78,69 M€ de recettes réelles d'investissement** (hors écritures de refinancement) se composent de :

- 50,23 M€ de reprise de résultats.
- 11,79 M€ de FCTVA.
- 16,67 M€ d'autres recettes.

Sur 60,60 M€ d'emprunts prévus au budget, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2023, 21,02 M€ sont reportés sur 2024.

Dépenses

Hors écritures de refinancement de la dette et de la trésorerie, **les dépenses d'investissement** s'élèvent à **159,21 M€** et enregistrent un taux de réalisation des crédits de 59 %, en diminution par rapport aux 10 exercices précédents. Ce ralentissement du taux de réalisation s'explique notamment par des tensions auxquelles est confrontée la commande publique

Ces investissements se sont concentrés autour de :

- la Politique Routière avec 44,72 M€, dont 4,45 M€ affectés au Fond d'intervention d'urgence très sollicité en fin d'année avec les intempéries.
- la Politique Education, qui constate 18,32 M€ de dépenses.
- la Politique Moyens généraux avec 16,45 M€.

Cet exercice est marqué également par les apports en compte courant d'associés au profit de SSIT pour 22 M€ au titre de la constitution de la Société Alpes du Nord Aménagement Touristique (ANAT) et de la SAS pour 4 M€ destinés au financement du projet d'extension Moretta à Courchevel.